



Section juridique et consulaire

Rendez-vous obligatoire
veuillez appeler 01 53 64 76 66

Frais d'établissement du visa: gratuit

Délai de traitement : 8 semaines

Adresse visiteurs :

28 rue Marbeau
75116 Paris
Métro
Ligne 1, Porte Maillot, sortie n° 5
Ligne 2, Porte Dauphine
info@paris.diplo.de

Situation en Mai 2012

Visa pour regroupement familial vers un/une conjoint(e) allemand(e)

Les demandeurs doivent se présenter en personne à la section juridique et consulaire de l'ambassade munis des documents suivants :

- 1 formulaire de demande de visa dûment rempli
- 1 photo d'identité récente

ainsi que l'original et **deux (2) photocopies des pièces suivantes :**

- **passport** en cours de validité
- **titre de séjour français** en cours de validité
- **acte de mariage**
(sur formulaire plurilingue ou accompagné d'une traduction assermentée ; les actes de mariage en provenance de pays non européens doivent, le cas échéant, être légalisés.)
- justificatif de **connaissances de base de la langue allemande** de niveau A1 : certificat du Goethe-Institut ou de l'un de ses représentants (organismes partenaires) ou de la *telc GmbH* (cf. note d'information sur la justification d'une connaissance élémentaire de la langue allemande dans le cadre du regroupement des conjoints)

Le conjoint vivant en Allemagne devra en outre fournir **deux photocopies** de :

- **son passeport allemand ou sa carte d'identité allemande**
- **son attestation de résidence (*Meldebesccheinigung*)**

Dans certains cas, des documents supplémentaires pourront être exigés.

Les dossiers de demande incomplets (photocopies ou documents originaux manquants) ou envoyés par courrier postal ne pourront être traités.

Clause de non-responsabilité : Toutes les données contenues dans cette note sont fondées sur les informations et expériences dont disposent les missions diplomatiques et consulaires allemandes en France au moment de sa rédaction. Celles-ci déclinent toute responsabilité quant à leur exactitude ou leur exhaustivité.